

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
MONTCET**

L'an deux mil vingt et le douze novembre, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Franck TARPIN, Maire, à 19H, à la Salle Communale, en session ordinaire à huis clos.

Convocation du 04 novembre 2020.

Présents : MM. TARPIN – DURAND – MAITRE – MEURENAND – MOISSON –
PACCOUD – NAULET - Mmes BARRE LOPES – BOUCHET – DAMIDAUX.

Excusés : B. BERTHENET donne pouvoir à P. BOUCHET - G. PERRAUD donne
pouvoir à

F.TARPIN - F. GIORIA donne pouvoir à S. NAULET - G. PASQUET donne
pouvoir à L. PACCOUD - C. LEBLANC donne pouvoir à F. MOISSON.

A été élu secrétaire : Mme DAMIDAUX Dominique.

Demande attribution du Fonds de Solidarité Communautaire pour l'année 2020

Il est rappelé que dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique communautaire, la Communauté d'Agglomération souhaite accompagner les communes dans la réalisation des projets structurants pour elles-mêmes et pour l'Agglomération.

Ainsi par la délibération n°8 du Conseil de Communauté de Bourg en Bresse en date du 25 mars 2013, ont été instaurées les règles générales de versement de fonds de concours aux communes membres, régis par l'article L.5216-5 VI du Code général des Collectivités Territoriales.

La Commune de Montcet a réalisé les travaux de voirie et d'amélioration des bâtiments communaux.

A cet effet, la commune de Montcet sollicite l'attribution d'un fonds de concours à la CA3B au titre de la part égalitaire et thématique du Fonds de Solidarité Communautaire de l'année 2020 soit la somme de 8 635 €

Il est précisé que conformément à l'article L.5216-5 VI du Code général des Collectivités Territoriales, le montant total du fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement, hors subventions, restant à la charge de la commune et que, les crédits correspondants seront inscrits au compte 13151 ou 13251 (selon le bien subventionné ou non) du budget 2020.

Commune de Montcet

Intitulé du projet d'investissement	Montant global du projet en € HT	Participations attendues (autres que CA3B)	Reste à financer	Montant sollicité auprès de CA3B au titre du FSC : 8 635 €		% du reste à financer par CA3B	Part de financement assurée par la commune	% du reste à financer par la commune
				Part égalitaire 2020	Part thématique 2020			
Travaux de l'école	5 593 €	-	5 593 €					
Travaux de voirie	5 625 €	-	5 625 €					
Travaux de l'église	564 €	-	564 €					
Travaux Mairie	1 497 €	-	1 497 €					
Travaux logement communal	1 351 €		1 351 €					
Travaux local technique	1 972 €		1 972 €					
Opération d'équipement caserne pompiers	668 €		668 €					
Total travaux :	17 270 €	-	17 270 €	8 635 €	-	50 %	8 635 €	50 %

Vu les dispositions de l'article L.5216-5 VI du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°8 du Conseil de Communauté de Bourg en Bresse en date du 25 mars 2013, définissant les principes généraux de fonds de concours aux communes dans le cadre du Fonds de Solidarité Communautaire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse pour l'attribution du Fonds de Solidarité Communautaire, d'un montant global de 8 635 €, au titre de la part égalitaire et thématique de l'année 2020 pour les travaux réalisés.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,


F. TARPIN
(Ain)